

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON  
Revel

COMMUNE  
Vieilleville

Date de la convocation :  
29 septembre 2017

**D 2017-10-21**

**OBJET :**  
**Révision du PLU**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt

en Préfecture le, 9/10/17

Et publication du 13/10/17

Le Maire.

L'An deux Mil dix sept et le cinq octobre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de Vieilleville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent MIQUEL, Maire.

**Etaient présents :** Katia Billon, Serge Claustres, Geneviève Estève, Nathalie Hewison, Sylvain Justaut, Laurent Miquel, Nathalie Souloumiac, Georges Sylvestre, Katia Billon

**Etait absent excusé :** Michel Bechu, Géraldine Martin-Houssart, Christophe Muet,

Nathalie Souloumiac a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de maîtriser le développement de l'urbanisation sur le territoire communal, le conseil municipal a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme, par délibération en date du 29/09/2016.

Les études pour réaliser ce projet nécessitent de conclure un marché public de services, afin de confier ce dossier à un prestataire privé.

A cet effet, une consultation a été lancée par la parution d'un avis d'appel public à concurrence sur la plateforme <http://www.ladepeche-marchespublics.fr> le 2 juin 2017, avec une date limite de remise des offres fixée au **lundi 30 juin 2017 à 12h00**.

**5 bureaux d'études** ont répondu dans les délais fixés. Après analyse de l'ensemble des offres, la proposition du groupement menée par la société PAYSAGES, pour un montant de **23 030 € HT pour la tranche ferme** et de **4 300 € HT pour la tranche optionnelle**, a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, décide :

1. D'autoriser le maire à conclure le marché public de services pour la révision d'un Plan Local d'Urbanisme avec le groupement mené par la société PAYSAGES ;
2. Que ce marché sera réalisé pour les montants estimatifs de **23 030 € HT pour la tranche ferme** et de **4 300 € HT pour la tranche optionnelle**, figurant à l'acte d'engagement ;
3. Que le délai global d'exécution de ce marché sera de **15 mois pour la tranche ferme**, et de 17 mois si la tranche optionnelle est affermie, hors délais de validation de l'acheteur, délais administratifs incombant au maître d'ouvrage, temps de notification aux Personnes publiques associées et temps d'enquête publique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Ampliation de la présente sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

A Vieilleville, le 06 octobre 2017  
Le Maire, Laurent MIQUEL

